

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 31 (1939)
Heft: 4

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'honneur social » (soziale Ehrengerichte) ont été institués parallèlement aux tribunaux antérieurs du travail. Ils interviennent disciplinairement lorsque les principes de « l'honneur social » ont été violés. Dans ce cas, le commissaire du travail joue en quelque sorte le rôle de procureur général. Ces tribunaux de l'honneur exercent en quelque sorte une juridiction disciplinaire de droit public comportant des avertissements, des amendes, des mises à pied, la déchéance des employeurs fautifs. Nous manquons encore de renseignements sur les résultats de cette « justice », c'est pourquoi nous nous abstenons de la commenter plus amplement.

*

Cette revue succincte des systèmes de tribunaux du travail traduit nettement la diversité des conditions dans les divers Etats. Il est très délicat de comparer la valeur relative de ces institutions étant donné que la situation varie essentiellement d'un pays à l'autre. Les dispositions qui apparaissent éminemment opportunes dans un Etat peuvent être inapplicables dans un pays voisin. Cet examen des divers systèmes doit donc nous engager à ne pas juger à la légère les institutions qui diffèrent des nôtres et à ne pas penser que ces dernières sont nécessairement meilleures. Nous devons affirmer notre sens de la relativité et nous convaincre que, étant donné des conditions différentes, les moyens propres à atteindre un but semblable peuvent varier d'un pays à l'autre tout en demeurant adéquats à leur objet.

Economie politique.

La situation de l'industrie.

Pour le premier trimestre de 1938, les enquêtes de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail ont porté sur 2700 entreprises occupant 222,600 ouvriers. Ces chiffres sont quelque peu inférieurs à ceux de l'année précédente.

En général, on peut tirer des rapports susmentionnés les constatations suivantes: le niveau de l'emploi est resté stable dans toutes les industries. Dans le troisième trimestre, il s'éleva quelque peu en raison des fluctuations saisonnières. Au cours du quatrième trimestre, il rejoignit la moyenne des deux premiers. Tandis que dans le premier semestre et en automne encore les chefs d'entreprises étaient pessimistes à cause de la dépression américaine, ils reprirent courage vers la fin de l'année. Le coefficient d'occupation passa de 95 au troisième trimestre à 102 au quatrième trimestre et il atteignit ainsi de nouveau les chiffres de l'année précédente. Alors que les perspectives étaient beaucoup plus mauvaises qu'en 1937, on a réussi néanmoins, à fin 1938, à retrouver une situation assez favorable.

Nombre des ouvriers occupés par rapport (en pour-cent) aux chiffres atteints à la fin des trimestres 1929:

	1937	1938			1938
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Industrie du coton	73,0	69,7	65,2	65,2	68,5
Industrie de la soie et de la soie artificielle	46,4	43,4	42,4	40,5	40,5
Industrie de la laine	95,2	91,2	90,2	92,2	97,2
Industrie de la toile	127,1	115,3	109,4	100,2	101,0
Industrie des broderies	53,6	52,2	53,6	52,2	56,3
Industrie textile	74,3	63,0	42,0	45,8	77,3
Vêtement et équipement	89,8	89,8	88,1	89,8	91,5
Denrées alimentaires	81,5	82,5	84,4	91,1	85,3
Produits chimiques	95,7	95,7	97,4	96,6	97,4
Papier, cuir et caoutchouc	100,0	100,0	98,1	99,1	99,1
Industrie graphique	97,6	96,8	96,8	97,6	98,5
Industrie du bois	64,4	67,4	73,6	76,6	68,2
Industrie métallurgique et des machines	86,9	86,1	86,9	87,7	88,5
Industrie horlogère et bijouterie	94,3	92,5	86,3	82,7	77,3
Industrie de la pierre	71,1	73,9	84,4	84,4	71,1
Industrie du bâtiment	36,8	46,8	58,9	66,3	44,2
Moyenne générale	78,6	77,7	77,7	78,6	77,7

Tandis que la moyenne générale, exception faite de la légère augmentation de septembre, est restée exactement la même qu'en 1929, il y a eu en revanche des changements considérables dans certaines industries considérées séparément. Les chiffres du quatrième trimestre 1938 en particulier traduisent une amélioration très sensible de la situation de l'industrie de la laine, de la broderie et du coton. Dans l'industrie métallurgique et dans la construction des machines, l'on constate également une augmentation des ouvriers occupés bien que la moyenne annuelle soit encore inférieure de 11,5 pour cent à celle de 1929. On enregistre une faible amélioration dans quelques industries travaillant pour le marché indigène telles que celles du vêtement et des arts graphiques. Ces augmentations ont été cependant annulées par la régression saisonnière qu'ont subie les industries du bois et du bâtiment; l'industrie alimentaire a souffert de la diminution de nos exportations.

Les perspectives d'emploi.

Nous ne voulons pas estimer les réponses des entreprises au questionnaire de l'Office fédéral relatif aux prévisions conjoncturales selon le nombre des entreprises mais selon le nombre des ouvriers qui y sont occupés.

Sur 100 ouvriers voici combien il y en avait pour qui les perspectives d'emploi étaient:

	bonnes	satisfaisantes	mauvaises	indécises
3 ^e trimestre 1936	5,4	16,6	21,3	56,7
4 ^e » 1936	16,1	38,4	7,8	37,7
1 ^{er} » 1937	24,5	36,5	5,4	33,6
2 ^e » 1937	25,6	32,3	6,8	35,3
3 ^e » 1937	18,6	28,2	14,6	38,6
4 ^e » 1937	10,0	24,4	21,1	44,5
1 ^{er} » 1938	9,4	21,4	24,9	44,3
2 ^e » 1938	8,7	21,5	24,0	45,8
3 ^e » 1938	8,0	21,7	17,2	53,1
4 ^e » 1938	11,3	28,5	11,2	49,0

Tandis que dans les trois premiers trimestres de 1938 les perspectives d'emploi étaient plutôt mauvaises, les prévisions que l'on pouvait faire pendant le quatrième trimestre se sont sensiblement améliorées.

Au début de l'année, l'on comptait 11 ouvriers sur 100 pour qui les perspectives étaient bonnes et 28,5 pour qui elles étaient satisfaisantes. Cependant, la moitié des ouvriers se trouve toujours dans la catégorie de ceux pour qui les pronostics sont indécis. Malgré le ton optimiste des réponses, la situation est sensiblement moins favorable qu'en été 1937.

Voici comment se présente le tableau des prévisions d'emploi pendant le quatrième trimestre 1938:

	bonnes	satisfaisantes	mauvaises	indécises
Industrie du coton	6,9	30,9	18,9	43,3
Industrie de la soie et de la soie artificielle	1,1	18,4	32,0	48,5
Industrie de la laine	3,3	17,2	16,4	63,1
Industrie de la toile	—	23,7	36,4	39,9
Industrie des broderies	8,2	59,6	0,6	31,6
Industrie textile	1,1	11,8	4,6	82,5
Vêtement et équipement	34,0	28,6	5,7	31,7
Denrées alimentaires	1,4	39,1	5,1	54,4
Produits chimiques	7,9	11,5	4,4	76,2
Papier, cuir et caoutchouc	6,7	37,8	19,6	35,9
Arts graphiques	20,8	25,2	5,7	48,3
Industrie du bois	1,4	21,6	13,5	63,5
Industrie métallurgique et des machines	14,5	33,4	5,4	46,7
Industrie horlogère et bijouterie	0,3	10,9	24,7	64,1
Industrie de la pierre	3,7	30,1	19,4	46,8
Industrie du bâtiment	4,9	34,7	20,6	39,8
	11,3	28,5	11,2	49,0

C'est dans les industries du vêtement, des arts graphiques, de la métallurgie et des machines que la situation est la plus réjouissante. Environ la moitié des ouvriers de ces entreprises sont classés dans les catégories de ceux pour qui les perspectives sont bonnes ou satisfaisantes. Quant aux pronostics pour la majorité des industries travaillant pour le marché indigène (industries du bâtiment, du papier, cuir, caoutchouc, produits alimentaires), elles ne sont pas mauvaises. En revanche, la situation est plus défavorable dans les industries de la soie et de la laine; l'optimisme n'est pas de mise non plus dans l'industrie chimique pour laquelle la majorité des réponses relèvent la catégorie «indécis». Cet exemple émanant d'une branche industrielle réputée pour sa prospérité montre que les pronostics des chefs d'entreprises doivent être examinés avec beaucoup de réserve; les critères d'estimation varient considérablement d'une entreprise à l'autre. Les perspectives les plus pessimistes concernent l'industrie horlogère, dans laquelle l'on ne prévoit dans les deux premières catégories que le 11 pour cent des ouvriers.

Statistique fédérale des fabriques.

Ladite statistique se fait à époques assez espacées; les deux dernières eurent lieu en 1929 et en 1937. Entre temps, les inspecteurs fédéraux des fabriques s'occupent cependant du nombre des entreprises et des ouvriers qu'elles occupent. Bien que cette statistique n'englobe que les entreprises soumises à la loi fédérale sur les fabriques, loi qui régit environ la moitié des entreprises industrielles et artisanales, l'on peut néanmoins en tirer des conclusions d'ordre conjonctural.

Voici comment a évolué le nombre des ouvriers régis par la loi fédérale sur les fabriques:

	Nombre des ouvriers	Augmentation ou diminution par rapport aux années précédentes
1929	409,083	+ 16,716
1930	391,824	— 17,259
1931	362,735	— 29,089
1932	322,269	— 40,466
1933	314,481	— 7,788
1934	319,537	+ 5,056
1935	310,734	— 8,803
1936	312,698	+ 1,964
1937	360,003	+ 47,305
1938	352,836	— 7,167

Jusqu'en 1929, le nombre des ouvriers a augmenté considérablement et a atteint le chiffre maximum de 409,083. Par suite de la crise qui éclata à la fin de la même année, ce nombre n'a cessé de décroître pendant toute la période de dépression. L'amélioration que l'on a constatée en 1934 n'a été qu'éphémère; en 1935, le nombre des ouvriers est descendu en dessous de celui de 1933 et s'est réduit à 310,734. En revanche, de 1936 à 1937, le niveau de l'emploi s'est considérablement relevé et 47,000 personnes ont réintégré le processus de la production. Cette reprise est due surtout à la dévaluation du franc suisse de septembre 1936. La nouvelle dépression conjoncturale de 1937/38 a eu pour effet de diminuer de nouveau légèrement le niveau de l'emploi en 1938.

Le tableau suivant montre quel a été le nombre des ouvriers occupés et la variation du nombre des fabriques dans les diverses branches d'industries:

	Nombre des travailleurs occupés			Nombre des fabriques		
	1937	1938	Augmentation ou diminution	fin 1937	fin 1938	augmen- tation ou diminution
Industrie du coton . . .	28,010	25,294	— 2716	325	322	— 3
Industrie de la soie et de la soie artificielle . . .	14,547	13,211	— 1336	117	121	+ 4
Industrie de la laine . . .	9,240	8,507	— 733	80	82	+ 2
Industrie de la toile . . .	2,295	2,140	— 155	37	37	—
Industrie des broderies . . .	2,763	2,473	— 290	200	198	— 2
Industrie textile . . .	5,000	5,744	+ 744	142	144	+ 2
Vêtement et équipement . . .	46,230	43,969	— 2261	1187	1185	— 2
Denrées alimentaires . . .	25,713	25,863	+ 150	635	645	+ 10
Produits chimiques . . .	12,301	12,763	+ 462	262	267	+ 5
Forces motrices, gaz, eau . . .	4,534	4,190	— 344	285	283	— 2
Papier, cuir, caoutchouc . . .	15,232	15,166	— 66	335	345	+ 10
Arts graphiques . . .	14,084	14,280	+ 196	552	548	— 4
Industrie du bois . . .	21,054	19,768	— 1286	1229	1219	— 10
Industrie métallurgique . . .	35,173	34,724	— 449	731	740	+ 9
Machines, appareils, instru- ments . . .	74,378	75,673	+ 1295	915	938	+ 23
Industrie horlogère, bijoute- rie . . .	37,685	37,425	— 260	852	875	+ 23
Industrie de la pierre . . .	11,764	11,646	— 118	378	385	+ 7
Total	360,003	352,836	— 7167	8262	8334	+ 72

Contrairement au nombre des ouvriers, le nombre des fabriques a augmenté de 72 unités de 1937 à 1938; il est maintenant de 8334. C'est surtout

à la régression conjoncturale de l'industrie textile que l'on doit la baisse du niveau de l'emploi à laquelle nous venons de faire allusion; dans cette industrie, exception faite des « autres industries textiles », la diminution de l'emploi est générale et même très considérable dans certaines branches (coton, soie et soie artificielle). Les industries du vêtement et de l'équipement et du bois souffrent également d'une dépression sensible. La plupart des autres industries accusent également, par suite de la dépression économique générale, une diminution du nombre des ouvriers occupés. Ces diminutions sont toutefois partiellement compensées par des augmentations, notamment dans l'industrie des machines à laquelle on avait passé des commandes à longue échéance. Les industries chimiques, alimentaires, graphiques, accusent une légère augmentation de l'emploi.

Les chiffres relatifs aux projets de constructions dans l'industrie, chiffres contrôlés par les inspecteurs fédéraux des fabriques, subissent comme le niveau de l'emploi les variations de la conjoncture. De 1928 à 1936, leur nombre diminua de 966 à 654. L'année suivante, il monta brusquement jusqu'à 1086, la dévaluation ayant donné une impulsion qui a permis de mettre à exécution tous les projets restés stagnants pendant les années de dépression. Le niveau atteint en 1937 s'est maintenu en 1938; il a même été dépassé légèrement (1115). Ajoutons toutefois qu'une faible fraction de ce nombre concerne des bâtiments nouveaux (102); la plus grande partie des projets de constructions concerne des agrandissements (487), des transformations (269) et des aménagements de locaux à des fins industrielles (257).

Economie sociale.

La situation de l'assurance-chômage.

Selon les informations de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, les dispositions législatives relatives à l'assurance-chômage, au cours du dernier exercice, n'ont subi de modifications que dans deux cantons:

Le 1^{er} janvier 1938, l'assurance-chômage obligatoire est entrée en vigueur dans le canton de Zurich. Dans le canton de Schaffhouse une ordonnance du 25 juillet 1938 a remplacé la loi du 9 juillet 1928. Cette ordonnance comporte des innovations essentielles, notamment en ce qui concerne le financement de l'assurance-chômage; par ailleurs, elle augmente le nombre des salariés soumis à l'assurance obligatoire en abaissant l'âge d'admission.

En ce qui concerne le système d'assurance en vigueur, les cantons peuvent être répartis en trois catégories:

1^o Cantons ayant décrété l'assurance-chômage obligatoire pour l'ensemble du territoire du canton. Nous donnons ci-après la liste de ces 14 cantons dans l'ordre chronologique dans lequel cette mesure a été prise: Glaris, Neuchâtel, Bâle-Ville, Soleure, Zoug, Uri, Schaffhouse, Bâle-Campagne, Thurgovie, St-Gall, Appenzell Rh. E., Genève, Nidwald et Zurich.

2^o Cantons (8) dans lesquels les communes sont autorisées à décréter l'assurance-chômage obligatoire: Berne, Valais, Vaud, Fribourg, Lucerne, Tessin, Grisons et Obwald.

3^o Cantons qui se bornent à verser des subventions aux caisses de chômage reconnues tout en établissant les conditions nécessaires à leur obtention: Argovie, Appenzell Rh. I. et Schwyz.